

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2009-5-4-9

Séance du jeudi 10 décembre 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

### **BUDGET PRIMITIF 2010 - ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (POLITIQUE I01)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Solidarité, de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du Logement du 25 novembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adoption de la mise à jour du Règlement Départemental d'Aide Sociale telle que détaillée dans la fiche B 1 annexée au rapport,
- Valide l'application des dispositions relatives à la valorisation des actes relevant de la solidarité familiale figurant en annexe 1.
- Inscrit les crédits suivants :
  - ▶ 73 917 700 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - ▶ 10 042 352 € en crédits de paiement d'investissement,
  - ▶ 11 027 000 € d'autorisations de programmes nouvelles au titre de l'investissement,
  - ▶ 24 686 000 € au titre des recettes,

- Donne délégation à la Commission Permanente pour :
  - ▶ redéfinir notre politique à l'égard des CLIC et de la convention à signer avec le Réseau Alsace Gérontologie,
  - ▶ les conventions et avenants à intervenir ainsi que toute demande de financement pouvant relever du Fonds d'Action Gérontologique,
  - ▶ l'instruction des demandes de subventions accordées aux associations,
  - ▶ les conventions à intervenir avec les accueils de jour,
  - ▶ l'affectation des autorisations de programmes votées.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre : M. Pierre FREYBURGER  
abstentions